



Règlement Particulier

LA NUIT DES PHENIX 14 OCTOBRE 2026

Art.1 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD et du règlement ci-après au gymnase M.Hitz rue du stade à Basse-Ham.

Art.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Art.3 Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à jouer en sénior licenciés à la FFBAD.

Art.4 Les joueurs devront être classés de NC à N à la date du tirage des tableaux, soit le 07/10/2026.

Art.5 Le tournoi propose le tableau suivant : MX

Art.6 Les séries seront constituées sur la base du classement CPPH des joueurs à la date du tirage CPPH du 07/10/2026 et permettant de constituer autant que possible des groupes de niveau homogène.

Art.7 Les inscriptions se feront sur badnet exclusivement.

Art.8 La date limite d'inscription est fixée au 06/10/2026.

Art.9 Le montant des droits d'engagement est de 10€ pour un tableau

Art.10 Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires. Le volant officiel est le RSL3.

Art.11 Les matchs seront auto-arbitrés.

Art.12 L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.

Art.13 Les organisateurs en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Art.14 Le Juge-arbitre du tournoi sera M.Guy CORTI. Le GEO Maryse BLONDEL.

Art.15 Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute.

Art.16 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre.

Art. 17 Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match.

Art. 18 Tout joueur, même présent dans la salle, qui ne se présente pas sur le terrain dans un délai de 5mn après l'appel de son match, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit la ou les séries dans lesquelles il est engagé et le stade atteint par la compétition. À l'arrivée sur le terrain, les joueurs commenceront par tester les volants.

Art.19 Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Art.20 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés à disputer un match, les entraîneurs, les officiels de terrains et le comité d'organisation.

Art.21 Une tenue de badminton, conforme au règlement est exigée sur le terrain.

Art.22 Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, il peut s'inscrire « au choix » et l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

Art.23 En cas de désistement d'un partenaire, le joueur devra prévenir par écrit l'organisateur de sa participation ou non au tableau. S'il n'a pas trouvé de nouveau partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en trouvera un.

Art.24 Tous forfaits volontaires après tirage au sort devront être justifiés le jour de la compétition, auprès du Juge Arbitre. Celui-ci sera le seul juge du caractère du forfait. Au cas où le justificatif ne serait pas fourni le jour même, le forfait volontaire devra être justifié au responsable régional en charge du suivi des forfaits, dans un délai de 5 jours suivant la date du forfait. La justification devra se faire par courrier, envoyé à la ligue Grand Est de badminton, 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine ou par mail à forfait@lgebad.com. Toutefois, et afin de simplifier la procédure, il sera accepté que la justification du forfait se fasse par courriel à l'adresse suivante : maryse.blondel@bhbc.fr Cette justification devra être accompagnée de toutes les pièces justifiant le forfait (certificat médical, attestation de réquisition professionnelle, convocation à un stage, une sélection fédérale, ...) Conformément au règlement général des compétitions dans son article 3.1.5, les droits de participation ne feront l'objet d'un remboursement que si le forfait après tirage au sort est dûment justifié, dans les délais, ou auprès du JA le jour de la compétition.

Art.25 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

Art.26 En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les inscriptions ne sont pas remboursées.

Art.27 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

Art.28 Seul le responsable du club, le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

Art.29 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre survenus durant la compétition sur le lieu de l'évènement.

Art.30 Le présent règlement est visible sur ebad, badnet et sera disponible dans le gymnase sur demande à la table de marque.

Art.31 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art.32 Tous les participants au tournoi dans leur fonction respective s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels